



**L'Association de protection de l'environnement
du Lac à l'Anguille inc**

Merci à la Municipalité de Saint-Anaclet de nous permettre à chaque mois la parution d'un article dans le « Contact ». Nous informerons les membres et le public des actions de l'APELA dont le but principal est de « Protéger le littoral, les rives, l'encadrement forestier du lac à l'Anguille et de ses affluents contre toutes formes de dégradation »

Depuis l'an 2000, le lac à l'Anguille fait partie des plans d'eau du Québec au prise avec une prolifération des algues bleu-vert (cyanobactéries). Cette prolifération est due à un apport trop important de phosphore et de nutriments migrant vers les plans d'eau depuis plus de 70 ans. La cause principale : les activités humaines dont entre autres les installations septiques dans les bassins versants, dans ce cas-ci le lac à l'Anguille.

**AVIS À TOUS LES PROPRIÉTAIRES POSSÉDANT UNE
INSTALLATION SEPTIQUE DANS LE BASSIN VERSANT DU
LAC À L'ANGUILLE**

Une recherche démontrent qu' une fosse septique et un champs d' épuration retiennent peu le phosphore et que celui-ci peut cheminer vers le plan d' eau à proximité (Center for water resources studies, 2001).

Action suggérée : actuellement un des moyens de diminuer le phosphore migrant des installations septiques vers les plans d'eau est de réduire le volume des eaux traitées par les installations septiques.

Le moyen le plus efficace : remplacer les toilette consommant 13 litres (jusqu'à 20 litres et plus) par des toilettes d'au plus 6 litres par chasse. Les toilettes efficaces d'au plus 6 litres par vidange utilisent jusqu'à 70% moins d'eau. Réduire la charge des eaux usées traitées par les installations septiques (champ d'épuration) en assure aussi le prolongement de leur vie utile.

Nous demandons à tous les propriétaires d'une résidence permanente ou saisonnière située dans le bassin versant du lac à l'Anguille de procéder au remplacement de toutes toilettes utilisant 13 litres d'eau ou plus par vidange. Faites votre part pour réduire le phosphore dans le lac à l'Anguille , passez à l'action immédiatement et bénéficiez de la subvention de 75\$ accordée par la Municipalité de Saint-Anaclet (info :418-723-2816) pour le remplacement de toute toilette utilisant 13 litres d'eau ou plus par vidange.

André Lévesque, président

Boîte vocale de l'Apela : 418-722-9637